

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, dix-huit octobre à 18 H 00 le Conseil municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 octobre 2021

Présents : Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, CHAUMONT Christian, GOVAERT Gérard, TREMEL Jean-Pierre, LECLAIRE Laurent, FRUCHON Damien, LARDEAU Jean-Pierre, MILLET Emmanuel, Mmes THIAUDIERE Patricia, PINEAU Martine, PICARD Anne, AUGER Nadia, PIERRE-ANTIER Nathalie, TESTARD Nathalie, SPIEGEL Coralie.

Absents excusés : Mrs PAGES Axel (pouvoir à Mme PICARD), MORINEAU Christophe (pouvoir à M. LEDOUX), Mme BERGER Stéphanie.

A été nommé (e) comme secrétaire de séance : M. LEDOUX Pierre

Le Maire ouvre la séance à 18h00.

Validation du dernier PV :

Le Procès-verbal du Conseil municipal du 20 septembre 2021 est adopté à l'unanimité sans observation.

Délibération n° 66 / 2021

DETERMINATION DU LIEU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire fait part au Conseil municipal de la circulaire de la Préfecture concernant l'application du droit commun en matière de fonctionnement des assemblées délibérantes. A compter du 1^{er} octobre les conseils municipaux devront se tenir dans les locaux habituels de la mairie, sauf impossibilité.

La salle des mariages dans laquelle se tenaient habituellement les conseils est manifestement trop petite pour contenir, dans des conditions sanitaires satisfaisantes, 19 conseillers, une secrétaire, une journaliste et éventuellement des habitants souhaitant assister au conseil.

Le Maire propose qu'en attendant des nouvelles conditions d'accueil à la Mairie, répondant aux contraintes sanitaires, les réunions se tiendront à l'Espace Descartes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide que les séances du Conseil municipal se dérouleront à l'Espace Descartes.

Vote :

Pour : 12

Contre : 4

Abstentions : 2

Remarques:

Jean-Pierre Trémel propose de revenir à la mairie pour garder le caractère plus solennel de ces réunions et laisser l'espace Descartes aux associations.

Délibération n°67 / 2021

REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état des frais de déplacement de Mme POGGI Cathy Adjoint administratif pour se rendre à une réunion des agences postales à Naintré organisée par la Poste.

Monsieur le Maire propose de prendre en charge les frais de déplacement de cet agent qui s'élèvent à la somme de 6 €. (Véhicule 5 CV – 10.09 kms Aller/Retour).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte le remboursement de ces frais et charge le Maire de faire les démarches nécessaires à ce règlement.

Vote:

Pour : 17

Abstention : 1

Délibération n°68 / 2021

ADMISSION EN NON VALEUR PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que le Trésorier n'a pas pu procéder au recouvrement de certaines factures de cantine garderie malgré les recherches ou les poursuites entreprises par la Trésorerie du Pays châtelleraudais.

Le montant de ce produit irrécouvrable s'élève à la somme de 182.49 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'admission en non-valeur de ce produit et autorise le Maire à faire le nécessaire auprès de la Trésorerie.

Délibération n°69 / 2021

DEMI-TARIF POUR LE 3^{ème} REPAS A LA CANTINE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la mise en place de la tarification sociale des repas à la cantine scolaire. Dans la continuité des aides accordées aux familles, il propose d'appliquer également un demi-tarif à partir du 3^{ème} repas aux familles ne bénéficiant pas de la tarification sociale de niveau 1 (0.50€) et 2 (1€). La tarification appliquée auparavant sera de ce fait annulée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'appliquer ce demi-tarif sur les repas facturés à 2.20 € et 3.10 € à partir du 3^{ème} enfant d'une même fratrie à compter de la rentrée scolaire 2021.

Remarques:

Le Conseil valide le principe de faire une proposition aux familles pour payer par prélèvement bancaire.

Délibération n°70 / 2021

RENOUVELLEMENT CONTRAT CDD AUX SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération en date du 17 mai 2021 créant un contrat CDD aux services techniques pour remplacement d'agents momentanément indisponibles. Ce contrat arrive à échéance le 30 novembre 2021, et il serait souhaitable de le reconduire pour besoin de service.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de reconduire le contrat CDD de l'agent employé aux services techniques à compter du 1^{er} Décembre 2021 et pour une durée de neuf mois, soit jusqu'au 31 Aout 2022 afin de couvrir la période de l'été et les congés des agents.

Le Conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour renouveler le contrat et le signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA MAIRIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que le parc informatique de la Mairie doit être renouvelé afin de maintenir un bon niveau de performances.

Pour cela il a été demandé deux propositions, à savoir à l'Agence des Territoires qui est notre prestataire actuel et à la société A4 de Chauvigny.

Les propositions sont les suivantes :

- ✓ La société A4 nous fournit le matériel et les logiciels de bureautique, sans pouvoir assurer le transfert des logiciels AT86, ni assurer la sauvegarde des données pour un montant de 3 894 € HT plus coût du transfert de données par AT86 : 240 €, soit un total de : 4 134 € H.T.
- ✓ AT86 ne peut assurer la sauvegarde des données qu'à partir de son matériel : ils doivent fournir au moins le serveur central. Proposition qui s'élève à la somme de 5 500 € HT pour 3 postes de travail et le serveur.
- ✓ Pour des raisons matérielles il serait préférable de choisir AT86. Cela nous permet de garder les mêmes interlocuteurs et d'avoir un seul prestataire pour tous les équipements et logiciels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'opter pour la proposition de l'AT86 et autorise le Maire à signer le bon de commande auprès de l'Agence des Territoires

Questions diverses :

➤ **Bilan des suites aux réunions de secteur, par Mr Christian Chaumont**

- Présentation synthétique des suggestions des habitants au cours de ces réunions et le point sur leur mise en œuvre.
- Cela montre l'intérêt des réunions de secteurs tenues avec les habitants et met en évidence le travail réalisé pour satisfaire ces demandes. Le maire remercie les élus pour le travail effectué.
- Un point sur ce bilan sera fait dans la gazette début 2022.

➤ **Point sur les finances au 30 septembre 2021, Par Mr Bernard BIET**

- Monsieur BIET présente une synthèse de ce qui a été étudié en commission finances. La projection au 31/12/2021 faite à partir de la situation au 30/09/2021 montre que les comptes de fonctionnement 2021 seront conformes au budget, même si quelques postes présentent des écarts, notamment : cantine, frais d'entretien des bâtiments et de la voirie, frais de personnels de remplacement. Un point plus particulier est fait sur les coûts des rénovations d'immeubles anciens de la commune. Les premières estimations fournies par les maîtres d'œuvre montrent que les coûts vont être sensiblement plus élevés que ce que nous avons prévu. Dès que nous aurons des chiffres plus précis, nous devons rencontrer les services de l'Etat pour actualiser nos demandes d'aides. En fonction des retours sur ces aides nous pourrions être amenés à faire des arbitrages lors du vote du budget pour 2022.

Interventions des adjoints,

Gérard Govaert :

- Projet école et commerce une réunion est prévue avec l'architecte le mardi 19 octobre à 19h
- Projet de la mairie et salle des fêtes AT86 doit présenter le projet en novembre
- Aménagement des Petites Rivières la convention pour l'AMO a été signée avec AT86.

Patricia Thiaudière :

- La commission des solidarités s'est réunie pour le choix du repas et du colis de fin d'année aux personnes de plus de 75 ans
- Une aide de 300€ a été accordée à une famille de la commune pour l'achat d'un fauteuil roulant.
- Une réunion publique d'information sur la participation citoyenne est prévue mardi 19 octobre à 18h30 à l'Espace Descartes

Pierre Ledoux :

- Voirie programme 2020 par Eiffage : reste le balayage des graviers rue de Chabonne,
- Rue du Marchais : le busage des fossés est terminé. Le radar pédagogique est installé depuis le 14 octobre
- Travaux sur les accotements et les fossés dans les rues de la Cataudière, du Plessis et de la Thomassinière
- Signalisation : Entrée d'agglomération, panneaux stop et limitation de vitesse : les panneaux sont en commande et la pose se réalisera en novembre
- Une réunion par le bureau d'études de la CAGC pour le programme de voirie 2022 et le renouvellement du marché est prévue le mercredi 20 octobre à Châtelleraut

Christian Chaumont :

- Il rend compte de sa participation à la réunion organisée par Le P'tit Prince sur le projet d'organisation d'une journée des associations commune aux cinq communes adhérentes. Il indique qu'il a fait savoir qu'à Availles c'est le Comité des Fêtes qui fédère les associations et s'occupe de ce sujet. Il a donc transmis l'information aux dirigeants du Comité pour une éventuelle suite à donner.

Martine Pineau :

- Site internet à rénover. La trame est arrêtée. La maquette sera présentée à la prochaine réunion de la commission des relations extérieures.

Coralie Spiegel :

- Problème d'absence de personnel à l'école et la cantine
- Une réunion est prévue avec le personnel de l'école le mercredi 20 octobre.
- Réorganisation du temps entre midi et deux à la cantine
- Bilan de l'aide aux devoirs, une réunion est prévue le jeudi 21 octobre

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 15 novembre 2021

La séance est levée à 20H15.

Le secrétaire de séance,

Pierre LEDOUX



Le Maire,

Bernard BIET

